## AGGRAVATION DE LA SÉCHERESSE EN DRÔME : RENFORCEMENT DES RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

A l'issue de la réunion du comité « Ressource en Eau » le 24 mai 2022, et compte tenu de l'aggravation de la situation liée à l'absence durable de pluie, la Préfète de la Drôme a décidé de placer les secteurs Galaure, Drôme des collines, Plaine de Valence, Drôme, Roubion et Jabron en <u>alerte renforcée sécheresse</u>, tant en ce qui concerne les eaux superficielles que les eaux souterraines.

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr

www.drome.gouv.fr